



Litige responsabilité civile

Par **valoo**, le **20/05/2014** à **15:38**

Bonjour,rnrnAlors que j'étais en visite avec mon chien berger belge chez mes parents, le chien de ceux-ci, un boxer, l'a attaqué sans raisons apparentes. Ils se sont battus sous un mobil-home et mon chien, en voulant se dégager, s'est coincé la patte dans une barre métallique entraînant une fracture importante de la patte arrière. Il a subi de nombreuses opérations, pose de broche, radios, traitements chers car infection. Après demande auprès de la compagnie d'assurance de mes parents pour obtenir le remboursement de ces sommes, celle-ci ne veut pas prendre en charge le remboursement estimant que mon chien n'a pas été blessé par le boxer mais par le châssis du mobil-home. Qu'en pensez-vous ? rnrnMerci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **21/05/2014** à **06:57**

Bonjour,rnrnSi vous aviez eu une "assurance santé" pour votre chien, celle-ci vous aurait indemnisée. Quoi qu'il en soit, tant en ce qui concerne la Responsabilité civile de vos parents du fait de leur chien que celle du fait du mobil-home, l'assureur de vos parents ne va pas intervenir puisqu'il n'existe pas de "responsabilité civile entre ascendants et descendants en ligne directe". La responsabilité civile n'intervient que pour les dommages causés aux tiers or, vous n'êtes pas "tiers" vis à vis de vos parents.rnrnIl ne vous reste qu'à trouver un accord amiable avec vos parents, c'est tout ce que vous pouvez faire.

Par **valoo**, le **21/05/2014** à **09:23**

merci pour votre réponse